



Belle-mère maltraitante et mise sous tutelle

Par Lilou49

Bonjour, je suis désemparée et j'ai trouvé ce forum. En espérant que quelqu'un pourra me répondre.

Mon père de 60 ans est devenu dépendant suite à une opération du cerveau il y a un mois . Besoin d'aide pour se laver, démence..

Il vit avec ma belle-mère (sa nouvelle femme avec qui je m'entendais bien jusqu'ici malgré son mauvais comportement avec mon père, j'essayais d'être neutre pour le bien de tous).

Aujourd'hui il est donc dépendant de cette dame. Mais celle-ci nous envoie des audios et vidéos complètement insensées où elle lui parle très très très mal. L'insulte, lui manque de respect dans sa dignité et lui reproche sa condition de malade alors que mon père est totalement perdu et pense vivre dans un autre département .. (département de son enfance). Je précise cela pour signifier qu'il est incohérent et littéralement malade, et qu'il n'a absolument pas besoin de recevoir cette rage au quotidien.

Cette dame ne veut pas quitter le logement afin que je m'y installe temporairement afin de prendre soin de mon père . Car il m'est impossible de le laisser dans ces conditions. Ils ont un enfant adopté en commun, mon petit frère qui subit malheureusement cette ambiance malsaine et elle fait en sorte que cette princesse déteste mon père aussi.

J'aimerais donc être tutrice de mon père. Moi ou ma sœur . Mais cette dame ne veut pas quitter le logement car elle a contracté des dettes et veut rester dans ce logement HLM.. Sauf que c'est mon père qui paye et j'estime aujourd'hui qu'elle devrait rester et assumer (même si c'est atroce et difficile) mais en étant respectueuse de mon père, ou alors chercher un autre appartement et nous laisser s'occuper de lui.

Elle est instable, hystérique, et nous sommes démunis. Je ne veux même pas récupérer l'argent de mon père, je veux juste le sauver. Sauf que les dernières volontés de mon père ont été dites à haute voix (je sais que c'est du coup irrecevable juridiquement parlant) et qu'il a laissé à ses enfants une certaine somme (pas énorme mais c'est une question de dignité de sa parole, surtout vu comment elle l'humilie actuellement).

J'aimerais savoir si sa femme a un droit supérieur à nous (ma sœur et moi) si nous demandons sa tutelle? Comment faire pour qu'on ait sa tutelle sans passer par des procédures horribles et longues? Merci infiniment et désolé pour ce pavé .

Par kang74

Bonjour

Vous pouvez demander à ce que les services sociaux visitent votre père, vous pouvez demander une mesure de protection pour votre père (tutelle curatelle etc : c'est le juge qui décidera qui)

M'enfin vous ne pouvez aucunement décider de mettre dehors votre belle mère qui vit chez elle , en fait . Ils sont mariés, c'est le domicile conjugal, et qu'importe qui gagne quoi chacun doit assumer les charges du foyer à hauteur de ses possibilités .

Et ce sera toujours comme cela, même si votre père est sous tutelle, il a ses devoirs d'homme marié à assumer et elle aussi .

Par contre vous pouvez proposer de prendre votre père quelque fois chez vous .

Etre aidant n'est jamais simple, cela permettrait à votre belle mère et à votre frère de souffler .

Par Lilou49

Je suis TOTALEMENT d'accord . Je ne veux pas la mettre dehors c'est juste que j'ai l'impression que c'est elle qui le souhaite .. Elle l'insulte du matin au soir, le filme dans sa dignité . Et pour autant elle devrait rester responsable de lui? Elle m'a même dit qu'elle en avait rien à faire de l'insuline de mon père en quittant le domicile une journée entière , car ils s'étaient disputé , alors que mon père a un traitement et surtout il allume le four par exemple et oublie de l'éteindre. Je comprends parfaitement que se soit terrible pour elle. Si vous saviez.. j'ai patienté 15 ans à la défendre. Encore aujourd'hui je lui trouve des excuses en permanence.. Sauf qu'à un moment donné on doit protéger notre père. On connaît la fragilité de vie d'une personne atteinte de démence/alzheimer, alors que dire si l'environnement est pourri ?

Je ne veux pas la mettre à la porte. Mais c'est ce qu'elle pousse à faire dans sa globalité de ses gestes ! Et elle a voulu divorcer de mon père 10 fois ces dernières années jusqu'à il y a encore 2 mois, l'insultant le méprisant et elle ne reste qu'avec lui QUE parce qu'elle a contracté des dettes et qu'elle a besoin d'avoir un logement payé par une tierce personne.

C'est injuste mais je dois prendre sur moi pour le bien de mon père. Et moi je veux prendre mon père, c'est juste que c'est très très récent (1 mois) et que je vis pas dans le même pays donc je dois faire toutes les démarches afin de pouvoir faire cela. Je suis rentrée 2 semaines pour l'aider. Et c'est là que j'ai constaté comment elle le traitait justement.

Par kang74

Je n'ai à aucun moment demandé de prendre sur vous si vous pensez que votre père est maltraité . Je vous ai dit au contraire d'appeler les services sociaux pour qu'ils organisent une visite au domicile du couple . Vous pouvez aussi appeler le 3977 . Ce que vous ne pouvez pas faire c'est de mettre dehors votre belle mère de son domicile à elle : elle a des droits quelque soit la situation et votre père a des devoirs quelque soit la situation aussi .

Si votre père est en danger chez lui, les services sociaux peuvent proposer des aides, voire estimer qu'il faut qu'il soit pris en charge dans une institution, et/ou par des professionnels .

Votre belle mère n'est pas une professionnelle, ces pathologies sont très lourdes à assumer, physiquement, nerveusement et psychologiquement pour tout ceux qui sont amenés à vivre avec : les risques de maltraitance inconsciente sont grands . PS : J'aimerais bien savoir pourquoi vous dites que votre belle mère a des dettes qui ne seraient pas réputées être au couple ...

Par Lilou49

Merci beaucoup. Bien sûr je sais que c'est atroce comme situation c'est pour cela que je fais tout pour revenir en France . Quand j'étais au près d'elle j'étais littéralement son esclave, je la soulageais du mieux que je pouvais (vaisselle ménage tout tout tout) mais c'est très difficile car elle était déjà agressive avant même que mon père soit malade. Et elle était très agressive dès le premier jour où mon père est arrivé .. pour moi il y a un juste milieu entre le fait de pas assumer un malade et être maltraitant envers lui et lui dire littéralement du matin au soir qu'il n'est pas malade et fait EXPRÈS ? C'est pour moi ce fait qui est culminant et invraisemblable. Si j'avais espoir, suite à mes nombreuses manières de l'aborder avec douceur pour lui dire d'être plus douce envers lui, je l'aurais fait et j'aurais patienté. Mais une personne maltraitante qui dit ne pas le faire.. c'est juste comme lutter contre le vent.

J'ai travaillé en maison de retraite je sais combien ces pathologies sont douloureuses. Mais pour moi il y a de l'humanité à avoir un minimum.

Pour ce qui est des dettes : elle a voulu construire une maison mais mon père n'était pas d'accord. C'est comme ça je n'y peux rien il ne voulait pas d'une nouvelle maison . Du coup elle a choisi de la construire à son nom à elle . Et donc paye ses dettes. A moins que dans le droit quand on est en couple on assume tout, dans ce cas moi je n'étais pas au courant. Mais mon père lui avait bien dit que si elle voulait cette maison, puisque lui ne l'a voulait pas car ils en ont déjà une..., alors qu'elle le fasse mais l'assume.

Par Lilou49

Quand je dis « quand mon père est arrivé » c'est arrivé de l'hôpital. Depuis le premier jour , même quand il était encore à l'hôpital et qu'il était même pas à la maison elle était déjà comme ça ..

Par kang74

Je vous ai dit ce qu'il fallait faire ...

Des travailleurs sociaux dont on ne pourra pas douter de l'impartialité sauront faire le point sur la situation de votre père et amener des solutions pour lui .

Cela vous évitera de lutter contre le vent et que cela vous ronge .

S'il n'y a pas de contrat de mariage, effectivement les biens et les dettes sont communs .

Ce qui est une bonne chose si votre père a besoin de soin, s'il y a une tutelle qui gèrera ses intérêts .

Autant on ne peut pas toucher au domicile conjugal, autant on peut inciter à vendre un bien pour éviter de se mettre dans une mauvaise situation .

Par ESP

Bonjour

Essayez de vous renseigner en appelant le 3977...

Par Lilou49

Bonjour merci

Par TUT03

Bonjour

pour la procédure de tutelle, vous pouvez demander au greffe du tribunal du domicile de votre père, la liste des médecins inscrits pour obtenir un certificat médical circonstancié que le médecin adressera au Procureur vous devez adresser une requête au tribunal judiciaire en expliquant la situation de votre père et en complétant le cerfa ci dessous

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50473>

votre père, son épouse et vous même serez auditionnés par le juge des contentieux (tutelle) d'ici quelques mois

l'assistante sociale de secteur ou le ccas de la ville de votre père peut vous aider pour ces démarches

il n'est pas exclu que votre belle mère nécessite aussi une mesure de protection...

Par Lilou49

Bonjour merci

Par Lilou49

Merci je vais en discuter avec mes frères et s?urs. Merci beaucoup.

Par Lilou49

Merci je vais en discuter avec mes frères et s?urs. Merci beaucoup.